

## **Prise de position de PRo Enfance concernant le projet d'étude de Savoir Social :**

**« Analyse du champ professionnel et du besoin  
d'une formation professionnelle initiale  
sur deux ans pour le domaine enfants »**

### **Contact**

**PRo Enfance**  
**Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance**

Sandrine Bavaud  
Secrétaire générale  
sandrine.bavaud@plateformeproenfance.ch  
Ch. des Croix-Rouges 8  
1007 Lausanne  
www.plateformeproenfance.ch  
CCP 14-524387-4

## 1 Contexte

---

En 2008, une formation professionnelle avec attestation fédérale pour les domaines de la santé et du social (AFP) sur deux ans a été introduite pour les domaines « personnes âgées » et « handicap ». Le champ de l'accueil de l'enfance n'a pas été inclus dans le cadre de cette formation. En 2016, Savoir Social mène un processus d'analyse afin de déterminer si cette décision initiale reste toujours adéquate et pour identifier si, actuellement, un besoin pour une formation professionnelle initiale sur deux ans se présente pour le champ de l'accueil de l'enfance.

Le système de formation du champ social, dont l'accueil de l'enfance, a été modifié profondément en 2005. L'introduction d'une formation de niveau Certificat fédérale de capacité (assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)) et d'une formation de niveau Ecole supérieure (Educatrice-trice de l'enfance ES) remplace les formations cantonales antérieures et conduit à une harmonisation sur le plan national. Les effets de cette ré-organisation se différencient selon les régions linguistiques :

- **Suisse alémanique**  
La majorité des personnes formées disposent d'une formation de niveau ASE. La formation d'éducatrice-trice de l'enfance ES ne s'est mise en place que progressivement. Le nombre de titulaires travaillant dans les institutions de la petite enfance n'augmente que lentement. Les débats perdurent en ce qui concerne les rôles des éducatrices-trices dans les équipes éducatives.
- **Suisse romande**  
La majorité des personnes formées disposent d'une formation de niveau ES. Dans plusieurs cantons, la formation d'ASE a surtout donné lieu à des formations avec une orientation généraliste, tandis que d'autres cantons recourent à la formation spécifique « enfance ». Selon le contexte cantonal, le taux de personnel ASE dans les institutions de la petite enfance varie. A Genève, par exemple, il n'a augmenté que lentement et s'élève à 14 % d'ASE en 2015 (SRED, Focus n° 9, juin 2016).

Cette ré-organisation du système de formation donne également lieu à des ré-organisations majeures au niveau associatif. La structure de Savoir Social se consolide, le Fonds Social se constitue, les Ortras cantonales se développent et les liens entre Savoir Social et ces OrTras cantonales se renforcent. Dans le champ de l'accueil de l'enfance, un processus de fusion aboutit à la création de kibesuisse. En Suisse romande, les acteurs du domaine se fédèrent et créent PPro Enfance.

## 2 Les enjeux du champ de l'accueil de l'enfance en lien avec une éventuelle attestation en deux ans

---

- *L'accueil de l'enfance fait face à des changements majeurs et des ré-organisations importantes*  
Suite à la ré-organisation du système de la formation professionnelle dans le champ de l'accueil de l'enfance, certains ajustements sont toujours en cours et les effets à long terme se manifestent toujours (voir ci-dessus). Il semble dès lors prématuré d'introduire de nouveaux changements majeurs à travers la création d'un nouveau niveau de formation pour ce champ professionnel.
- *Les éléments organisationnels du champ de l'accueil de l'enfance ne favorisent pas une hiérarchisation des tâches*  
Dans le champ de l'accueil de l'enfance, y c. pour les structures de coordination de l'accueil familial de jour, de nombreuses institutions suisses romandes sont de très petite taille. Par ailleurs, les contraintes financières sont souvent fortes et n'assurent pas de ce fait une gestion prévisible des tâches. Les équipes éducatives sont dès lors généralement peu hiérarchisées et « la division du travail n'est pas la règle dans les professions de la sociopédagogie et de l'encadrement » (Rapport 2007, ODA Santé/Savoir Social). De plus, le travail auprès de jeunes enfants nécessite une approche globale et intégrée pour « appréhender la personne avec ses besoins et ses ressources de façon globale et souple dans un contexte concret (...). Cette tâche exige une grande capacité de réflexion – sur ses propres actes et ses propres paroles notamment » (op.cit.). Ces différents éléments ne favorisent pas une délimitation claire du champ d'action pour des titulaires d'une attestation sur 2 ans.
- *Les ressources pour l'accompagnement de personnes en formation sont souvent insuffisantes.*  
La formation des jeunes nécessite un accompagnement sur les lieux de travail. De nombreux cantons ne prévoient pas de ressources pour le suivi des personnes en formation d'un CFC

d'assistant socio-éducatif. La formation d'une attestation sur 2 ans est destinée à des jeunes ayant des difficultés dans leur parcours de formation, et notamment sur le plan scolaire. Il n'est pas possible d'assurer leur accompagnement de façon adéquate, sans dotation supplémentaire. Vu les enjeux financiers actuels, cela semble problématique. Dès lors, l'introduction d'une attestation sur 2 ans risque de créer des situations de formation où des jeunes en difficulté se trouvent dans des contextes de formation inadéquats.

- *Le manque de professionnalisation dans le champ constitue une préoccupation importante*  
Le domaine de la petite enfance recouvre un nombre important de personnel peu formé. Par ailleurs, au regard du nombre élevés de stagiaires pré-professionnels, Savoir Social entend mettre en place un processus pour limiter ce type de stage. Dans d'autres domaines du champ de l'accueil de l'enfance, notamment concernant l'accueil parascolaire, la situation est encore davantage préoccupante, le personnel formé étant particulièrement peu présent. Ceci concerne notamment les enfants âgés de 6 à 12 ans. Le manque de formations permettant une qualification est également préoccupant pour l'accueil familial de jour. Il est dès lors nécessaire de soutenir les démarches de professionnalisation en cours et de renforcer la qualification du personnel actif dans le champ. L'introduction d'une attestation sur deux ans ne constitue pas une solution aux besoins de professionnalisation de l'accueil de l'enfance. Au contraire, une telle offre de formation pourrait conduire à des effets indésirables pour les raisons suivantes :
  - La nécessité d'un encadrement professionnel de l'accueil de l'enfance n'étant pas suffisamment reconnue par les décideurs, il est fortement à craindre que les contraintes budgétaires actuelles se répercutent sur l'offre d'accueil. A cet effet, les attestations professionnelles pourraient entrer en concurrence avec les CFC d'assistant socio-éducatif.
  - Lorsque le personnel formé est insuffisant, avec des situations où seule une personne formée est présente dans un groupe (voire sur un même site), la responsabilité et la complexité des tâches impliquées dépassent les compétences acquises de niveau AFP. De plus, l'encadrement du personnel non formé, fortement présent, ne peut pas être assuré par un-e titulaire d'une attestation sur 2 ans.

### **3 Prise de position de PPro Enfance**

---

Pour les raisons esquissées ci-dessus, PPro Enfance considère qu'il s'agit de maintenir la décision prise en 2008 et de ne pas introduire une formation de niveau attestation fédérale pour les domaines de la santé et du social (AFP) sur deux ans pour le champ de l'accueil de l'enfance.

Parallèlement, il s'agit de soutenir le processus de professionnalisation de l'accueil de l'enfance en cours et de faciliter l'accès à la formation du CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve en tant que formation professionnelle initiale, par des mesures diverses. Il serait notamment judicieux de :

- Organiser des mesures limitant le nombre de places de stages pré-professionnels (p.ex. considérer ce type de stage en dehors des taux d'encadrement) ;
- Contribuer à la mise à disposition de dotations supplémentaires pour l'accompagnement des apprenti-i-e-s et des personnes en formation.
- Soutenir, pour les personnes correspondant aux exigences, toutes les mesures facilitant l'obtention d'un CFC ASE sous une forme raccourcie, par validation d'acquis, etc.
- Etudier les possibilités de formations CFC ASE sous une forme modulaire :
  - afin de les ajuster au contexte et aux horaires de l'accueil parascolaire ;
  - afin de permettre une qualification des accueillantes familiales de jour
- Soutenir les démarches contribuant à une meilleure reconnaissance des différents types de formation dans le champ de l'accueil de l'enfance.